



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT**

le 31 janvier 2024
Téléconférence

PRÉSENT: Carl Grimard, Président
André J. Lalonde, Conseiller Quartier 5
Diane Choinière, Conseillère Quartier 8
Geneviève Béland, Membre
Michel Bourdon, Membre

1. Ouverture de la réunion

Le président ouvre la réunion à 19h02.

2. Adoption de l'ordre du jour

Proposée par Michel Bourdon

Appuyée par Geneviève Béland

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Déclaration d'intérêts pécuniaires

aucune

4. Adoption des procès-verbaux - non disponible pour le moment

QUE le procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement du (date) soit adopté.

5. Présentations / Rapports

5.1 PE2024-002 - Modification au règlement de zonage - 791 Lawrence

- a. **Présentation**
- b. **Questions/commentaires**

M. Benoit Simard présente sa demande. Mme Choinière remarque que l'espace entre les 2 maisons n'est pas respectée et demande si c'est le but de la demande. Mme Bélanger explique que présentement la facade de la propriété est sur la rue Lawrence mais après la demande de retrait de partie de lot (détachement), la facade sera sur Alma. Avec la facade sur Alma, la nouvelle cour avant et la nouvelle cour arrière ne rencontre pas le zonage. Auparavant, c'était des cours latérales intérieur et extérieur. Mme Choinière indique que la distance entre la maison existante et la propriété adjacente sera grandement réduite. Mme Bélanger indique que vu que les deux maisons sont existantes, il n'y aurait pas de problème. La nouvelle maison sera plus loin de la ligne arrière que la maison existante. Elle indique également que la Cité a approuvé un cas semblable au coin de la rue Raymond et St-Jean quelques années passées. Mme Béland demande si c'est la deux maison qui feront sujets à l'exception. Mme Bélanger indique que présentement c'est 1 terrains mais après le détachement, le zonage va suivre sur les deux terrains.

- c. **Recommandation**

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Michel Bourdon

Que le comité d'aménagement recommande au conseil municipal d'approuver le règlement modifiant le Règlement de zonage no. 2016-10, à l'effet de changer la catégorie de zonage pour le terrain au 791 rue Lawrence, de « Zone résidentielle urbaine de première densité (R1) » à « Zone résidentielle urbaine de première densité spéciale – Exception 3 (R1S-3) », tel que recommandé par le Département du développement communautaire.

ADOPTÉE

5.2 PE2024-004 - Modification au règlement de zonage - 604 Caron

- a. **Présentation**
- b. **Questions/commentaires**

M. Nicolas Leduc présente le dossier. Mme Choinière demande si ce sera un 6 logis. M. Leduc indique que oui. M. Lalonde avait des inquiétudes auprès de la localisation de l'entrée mais après l'explication qu'il a reçu il est d'accord.

c. Recommandation

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Michel Bourdon

Que le comité d'aménagement recommande au conseil municipal d'approuver le règlement modifiant le Règlement de zonage no. 2016-10, à l'effet de changer la catégorie de zonage pour le terrain au 604 rue Caron, de « Zone résidentielle urbaine de densité 1 (R1) » à « Zone résidentielle urbaine de densité 2 – exception 34 (R2-34) », tel que recommandé par le Département du développement communautaire.

ADOPTÉE

6. Autres items

7. Ajournement

La réunion est ajournée à 19h29.

Carl Grimard, Président

Marie-Eve Bélanger, Secrétaire